

## **Compte rendu de la séance du 09 janvier 2018**

Présents : Lydia IBANEZ, Marie DUCHATEL, Jean-Pierre BALAYE, Arnaud KONIECZNY, Béatrice GAMBUS, Carole VERGÉ, Benoît LANDMANN

Excusés :

Absents : Hubert CARDONA, Sylvie BALMIER, Pierre GARESE

Réprésentés :

### Ordre du jour:

- Débat sur les orientations générales du PADD du PLUIH du Limouxin
- Cérémonie des voeux du Maire
- Affaires communales / questions diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Conseil Municipal nomme Mme DUCHATEL, qui accepte ce rôle, pour occuper les fonctions de secrétaire de séance.

Mme le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la modification de l'ordre du jour suivante : ajout d'une délibération pour libéralités reçues (chèque de 300.00 €).

Adopté à l'unanimité

### **Délibérations du conseil :**

**Débat sur les orientations du PADD - PLUIH du Limouxin ( DE 2018 01) Résultat du vote : Adoptée - Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

Mme le Maire rappelle que le Conseil Communautaire du Limouxin a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) en date du 29 Mai 2017.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD est la clef de voûte du PLUiH. Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire intercommunal.

Conformément à L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, puis du conseil communautaire, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

**Mme le Maire expose alors le projet de PADD pour le PLUiH du Limouxin :**

**Ambition 1 : Organiser l'aménagement et le développement du Limouxin dans le respect de ses identités, de ses spécificités et de sa qualité de vie.**

Orientation générale 1. Constituer une armature territoriale et assurer une complémentarité entre ses composantes

Orientation générale 2. Conforter la dynamique démographique tout en modérant la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Orientation générale 3. Développer une offre d'habitat diversifiée favorisant le maintien, l'accueil de population et répondant aux multiples besoins du territoire

Orientation générale 4. Améliorer et compléter le niveau et l'offre en équipements et services à la population

Orientation générale 5. Conforter l'offre commerciale en place et la développer sans déstabiliser l'existant

Orientation générale 6. Améliorer l'accessibilité globale du territoire et ses mobilités internes

**Ambition 2 : S'appuyer sur les ressources et potentialités en présence pour conforter l'attractivité du Limouxin**

Orientation générale 7. Créer les conditions pour faire émerger un tourisme « 4 saisons »

Orientation générale 8. Optimiser le potentiel économique pour des activités mettant en valeur les ressources du territoire

Orientation générale 9. Assurer un avenir à l'agriculture du Limouxin dans sa diversité

Orientation générale 10. Structurer et développer la filière forestière en Limouxin

Orientation générale 11. Valoriser à l'échelle communautaire les ressources naturelles via la production d'énergies renouvelables

Orientation générale 12. Favoriser l'accessibilité numérique à destination des entreprises, des touristes, des administrations et des habitants et réduire progressivement les zones blanches

**Ambition n° 3 : Faire des sensibilités et des composantes environnementales paysagères et patrimoniales du Limouxin, un élément fédérateur du projet.**

Orientation générale 13. Préserver et valoriser le patrimoine du Limouxin : petits et grands paysages, patrimoine végétal, les sites urbains et patrimoniaux emblématiques

Orientation générale 14. Accompagner qualitativement les évolutions des formes urbaines et architecturales, des espaces et des paysages ruraux et montagnards

Orientation générale 15. Favoriser l'émergence d'une urbanisation et de constructions plus performantes sur le plan énergétique dans un souci d'intégration avec l'existant

Orientation générale 16. Préserver les continuités écologiques en Limouxin

Orientation générale 17. Prendre en compte les risques de toute nature

Orientation générale 18. Assurer la préservation et la sécurisation de la ressource en eau

**Après cet exposé, Mme le maire déclare le débat ouvert :  
Voici les remarques et/ou commentaires du Conseil Municipal**

Orientation générale 1 :

- Des décisions sont prises avec aucune possibilité de remise en cause (fermeture de la trésorerie, fermeture de la ligne ferroviaire...) qui rendent caduque le principe de complémentarité

- Tous les services sont centralisés à Limoux et cela enlève de l'attractivité aux autres communes
- Une commune relai ça sert à quoi ? C'est juste des palabres !
- Il faudrait décentraliser et équilibrer les services entre tous les territoires. Limoux est en train d'engloutir les autres communes du territoire

#### Orientation générale 2 :

- Pour dynamiser il faudrait, sur le territoire de Couiza, des structures médicales, des emplois, des commerces, des transports, des services de proximité, c'est tout l'inverse qui se passe (manque de médecins, fermeture de la trésorerie, fermeture de la ligne ferroviaire, suppression de la communauté de commune de Couiza...)
- Il faudrait entretenir la voirie entre Limoux et Couiza (Départementale)
- On a l'impression que le secteur de Couiza est laissé à l'abandon

#### Orientation générale 3 :

- Développer l'offre d'habitat ne sert à rien si on ne crée pas des emplois
- Il faudrait rattachier des moyens (Communauté de Communes du Limouxin) pour attirer de la population
- Il faudrait que les maisons de service au public soient permanentes et avec suffisamment de personnel dans les pôles de proximité
- Les Conseils Municipaux ne peuvent pas agir sur tout ce qu'il faudrait pour être attractif (cinémas, routes, services publics en général...)

#### Orientation générale 4 :

- Il faudrait qu'il n'y ai plus de zones blanches (téléphonie mobile et internet)
- Il faudrait conforter les projets (Culturels, associatifs, sportifs...)

#### Orientation générale 5 :

- Il y a peu d'offre commerciale sur notre territoire vu le faible nombre d'habitants. Il sera compliqué de développer de nouveaux commerces sans porter préjudice à l'existant
- Il faut favoriser l'installation d'entrepreneurs à la zone de Luc sur Aude

#### Orientation générale 6 :

- Cela passe entre autres par la remise en état et l'entretien de la voirie entre Limoux et Couiza et par la remise en service de la ligne ferroviaire

#### Orientation générale 7 :

- Il faudrait débroussailler les berges de l'Aude pour améliorer l'image de notre territoire
- Inciter les viticulteurs à s'impliquer dans le tourisme et oenotourisme
- Créer un train touristique entre Limoux et Quillan (cela avait été promis)

#### Orientation générale 8 :

- Créer des parcours sportifs
- Promouvoir davantage les circuits de randonnées

#### Orientation générale 9 :

- C'est compliqué vu le manque d'eau sur la Haute Vallée, surtout sur les hameaux

#### Orientation générale 10 :

- Augmenter le nombre de gardes forestiers
- Etudier le transport du bois par voie ferroviaire

#### Orientation générale 11 :

- Faciliter les démarches pour la création de parcs photovoltaïques ou éoliens
- Davantage d'aides pour le photovoltaïque en toiture

#### Orientation générale 12 :

- Il faudrait également supprimer les zones blanches pour la téléphonie mobile

#### Orientation générale 13 :

- Aider à la restauration des coeurs de villages

#### Orientation générale 14 : RAS

#### Orientation générale 15 :

- Cela fait déjà partie des nouvelles normes imposées par la réglementation.

#### Orientation générale 16 :

- Contrôler la qualité de l'eau des ruisseaux qui se jettent dans l'Aude
- Entretien des rives de tous les ruisseaux

